

Réunion du 17 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LAURIO.

OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE VENDRE AUX ENCHÈRES UNE NACELLE ÉLEVATRICE DE PERSONNE GSR 16T SUR CHÂSSIS

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente aux enchères du matériel suivant dont la valeur finale dépasse le seuil de 4 600 € :

Nature du bien	Mise à prix	Résultat enchère
Nacelle élévatrice de personne GSR 16T sur châssis	8 000 €	12 415 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à céder ce bien aux enchères en ligne,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT